



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 58771

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population. Dans un récent avis, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a formulé de nombreuses propositions pour faire face à ce défi. En effet, la population française connaîtra dans les années à venir une importante progression en âge avec l'arrivée à la retraite des générations du « baby-boom » et l'augmentation de l'espérance de vie. Les personnes âgées de 60 ans ou plus passeront ainsi de 21 % en 2007 à 31 % de la population française d'ici 2035. L'enjeu de l'adaptation de la société dans son ensemble au vieillissement est donc primordial. Pour bien évaluer les besoins d'aide des personnes, il est nécessaire de bien connaître la répartition locale par âge et identifier les besoins sur chaque territoire. Pour y répondre, le CESE propose la création dans chaque région d'un « gérontopôle », c'est-à-dire d'une structure hospitalo-universitaire regroupant dans un même lieu des activités de soins, de formation, de recherche pluridisciplinaire et d'innovation technologique. La démarche pluridisciplinaire du gérontopôle est de proposer des solutions novatrices dans tous les domaines de la vie de la personne âgée : habitat, accès au territoire mais aussi accès aux soins. Ces innovations sont créatrices de richesses et d'emplois et intéressent les entreprises partenaires qui souhaitent développer leurs activités en lien avec la chambre de commerce et d'industrie. Deux de ces gérontopôles existent aujourd'hui en France à Nantes et Toulouse. Le CESE souhaite les généraliser à tout le territoire national. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'analyse qu'elle fait de la situation et les suites qu'elle entend donner à cette proposition du CESE.

Texte de la réponse

Dans son avis du 16 mars 2014 sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, le conseil économique, social et environnemental (CESE) recommande en effet que chaque région, en lien avec les universités, mette en place un gérontopôle pour améliorer la connaissance de la répartition des personnes âgées sur son territoire et pour adapter les réponses à ses caractéristiques. Un gérontopôle a été reconnu par les pouvoirs publics en 2007 au centre hospitalier universitaire de Toulouse puis missionné à trois reprises par les ministres en charge de la santé et des personnes âgées pour mener des travaux de recherches clinique et fondamentale, en particulier sur le repérage de la fragilité, et des actions de prévention dans le domaine du vieillissement. D'autres gérontopôles ont vu le jour tels ceux de Dijon, Nantes ou Angers. La stratégie nationale de santé fait de la coopération entre les acteurs du sanitaire et du médico-social un élément fort de sa réussite, coopération dans laquelle les gérontopôles trouvent d'ores et déjà une place importante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58771

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5411

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2016](#), page 589